

Pour développer l'apprentissage et les CFA, il suffit de fermer les lycées professionnels !!!

A un an des élections présidentielles, certains se sentent pousser des ailes, d'autant plus que règne un consensus général sur l'apprentissage ...C'est ainsi que Michel Abhervé dans Alternatives économiques du 15/04/2016 signale que le parti Les Républicains publie un certain nombre de documents programmatiques en vue de la préparation des échéances électorales de 2017. L'un d'eux est consacré à l'Éducation et à l'Enseignement supérieur et donne une solution très simple pour augmenter les effectifs d'apprentis : il suffit de prendre les élèves qui sont aujourd'hui dans l'enseignement professionnel et de leur imposer de devenir apprentis, en supprimant le choix possible actuellement entre deux voies de formation.

« Si l'on veut augmenter le nombre de jeunes en apprentissage, c'est dans l'enseignement secondaire professionnel que se trouve à court terme l'essentiel du vivier de jeunes.

Alors qu'aujourd'hui apprentissage et voie scolaire coexistent, nous proposons de faire progressivement de l'apprentissage la voie de droit commun pour l'obtention d'un bac professionnel (l'apprentissage étant déjà très développé au niveau du CAP, c'est à ce niveau que c'est le plus pertinent, sachant qu'à terme les autres diplômes pourraient être concernés. »

Mais le scandale ne réside pas que dans cette proposition. Il est dans l'arnaque pure et simple que voudraient nous faire avaler les thuriféraires de l'apprentissage à tout crin. En effet, quand ils évoquent les réussites par la voie de l'apprentissage, c'est qu'ils ne font état (sans le préciser) que des résultats obtenus dans le supérieur (où se retrouvent les 2/3 des apprentis). En effet, seuls, 3 ou 4 % d'entre-eux rompent leur contrat...quand ils sont en moyenne 28 % à le faire ou à le subir au niveau bac pro et même BTS (cité par Le Monde du 19 avril)! Cela en fait des décrocheurs dont personne ne parle pour éviter de mettre à mal les « excellents » résultats dont ils se targuent !

Appel à la grève

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser à nouveau par la grève et à participer massivement aux manifestations le 28 avril prochain.

Mouvement des Contractuels

La circulaire « Mouvement des agents non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation » précise les conditions de participation au mouvement 2016-2017. Elle donne des informations concernant l'ordonnancement des vœux et les critères du barème. La saisie des vœux se fera sur le site internet. Vous trouverez sur [notre site](#) la circulaire et la fiche de suivi à nous retourner par mail ou à l'adresse : SNUEP 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

Du Mardi 26 avril au 9 mai 2016

Affectation des lauréats concours

Les modalités de report ou d'affectation de stage rentrée 2016 sont fixées par la note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016- NOR [MENH1609029N](#) publiée au BO n° 16 du 16 avril 2016

Le SNES, SNEP et SNUEP ont été reçus par la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère pour faire part de leurs propositions afin d'améliorer les règles d'affectation.

Le ministère a tenu compte de certaines de nos demandes et a ainsi :

- donné la possibilité aux lauréats des concours réservés en report de stage en 2015/2016 d'être maintenus dans leur académie d'exercice pour l'année de stage
- donné possibilité pour les lauréats qui s'identifient comme ayant de l'expérience professionnelle (terme consacré, suppression du terme ex-contractuel qui prêtait à confusion) de formuler aussi des vœux au cas où ils se seraient trompés et n'ayant pas en fait 1,5 an d'ETP (équivalent temps plein).
- donné obligation pour TOUS les rectorats de faire une note de service académique précisant les modalités d'affectation et d'avoir un site donnant notamment les contacts des stagiaires au rectorat pendant l'été.
- Avancé les dates pour les remontées académiques de titularisation au plus tard le 3 juillet 2016.
- Fait de nombreux avertissements et éclaircissements sur la note de service, en particulier dans le cas des multiples admissions.
- Donné davantage de précisions sur les prolongations de stage.
- Clarifié les cas où les lauréats peuvent s'identifier dans plusieurs items.
- Supprimé le terme "renové" pour n'utiliser que les termes consacrés : externe, interne, réservé, exceptionnel....

Comme chaque année, le SNUEP mobilisera ses militants pour accompagner les collègues stagiaires dans leurs démarches pédagogiques et administratives. Un stage de formation sera mis en place ainsi qu'une permanence au local du SNUEP et à l'ESPE de Mérignac.

Réforme de quelques qualifications professionnelles : le projet de loi Sapin vivement critiqué par l'UPA (Union professionnelle artisanale)

Dans le cadre de la préparation de son projet de loi sur « la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique », le ministre des Finances a indiqué que les obligations de qualification professionnelle pour les professionnels qui travaillent dans des secteurs réglementés seront désormais "définies par décret". L'objectif est de rendre "plus lisibles" les titres ou diplômes exigés pour exercer certaines professions et de faciliter la création d'activité, traduction : réduire, voire supprimer le diplôme pour favoriser l'activité économique. Il s'agit tout simplement de la présentation des propositions du ministre Macron sous une autre forme. Le texte prévoit aussi de transposer une directive de 2013 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles entre pays européens.

Les aspects concernant les qualifications de cette réforme ont été dénoncés par le SNUEP mais aussi par d'autres organisations comme l'UPA qui « **refuse totalement que les savoir-faire professionnels soient relégués au rang d'activités subalternes et s'opposera avec la plus grande vigueur à cette façon de brader l'artisanat et le commerce de proximité.** » Ces inquiétudes ne sont pas partagées par la FFB (fédération française du bâtiment),

Le gouvernement veut faciliter la poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques, mais le problème est ailleurs

Dans le cadre des rencontres sur la Loi de travail, le premier ministre a avancé aux organisations représentatives des jeunes sa volonté d'«améliorer la poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques» en section de technicien supérieur (STS) et en institut universitaire de technologie (IUT),

Entre autres mesures annoncées lundi 11 avril 2016, Manuel Valls a dit qu'il créerait 2000 places en STS. Il entend aussi «amplifier» les quotas de bacheliers technologiques dans les IUT.

Le principe des places réservées aux bacheliers professionnels et technologiques en STS et IUT a été institué en 2013, et début février 2016, la ministre de l'Éducation sonnait encore le rappel à tous les recteurs. Mais malheureusement le constat est là : le taux de décrochage des bacs pro en STS voisine les 50 %.

Encore une fois, et à force de suivre la politique des chiffres, nos politiques passent à coté de l'essentiel. D'abord, il faut sauvegarder et renforcer la qualité de nos formations, puis se donner le temps et les moyens (pas forcément financiers) pour permettre une réelle poursuite d'études. Et ce n'est pas avec une réforme comme celle de la voie professionnelle qu'on atteindra ces objectifs !

Fusion des trois chambres de commerce et d'industrie de la région ALPC

Le décret n° 2016-427 du 11 avril 2016, publié dans le journal officiel n°0086 du 12 avril annonce la création de la chambre de commerce et d'industrie de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes par fusion des trois chambres de commerce et d'industrie. Ce texte procède donc à la dissolution des trois chambres CCI. Cette nouvelle structure entrera en fonctions à compter du 1er janvier 2017.

Association des DRH des académies : Un séminaire pour les 20 ans de cette fonction

Plusieurs sujets seront à l'ordre du jour lors du séminaire de réflexion, organisé à Poitiers les 26 et 27 avril 2016 par l'association des DRH des académies et la DGRH du MENESR, à l'occasion des 20 ans de la création de la fonction de DRH d'académie.

Dans une déclaration à l'AEF, Jean-Jacques Vial, président de l'association des DRH des académies et DRH de l'académie de Toulouse a déclaré à l'AEF "Il existe une politique de gestion des ressources humaines au sein de l'Éducation nationale. Il y a des axes directeurs mais à certains moments, sur le terrain, nous rencontrons des difficultés qui nécessitent d'être partagées car il n'y a pas de positionnement définitivement arrêté" et d'ajouter que "l'intérêt de ce séminaire est de faire le bilan de ces 20 ans mais aussi d'avoir des éléments de prospective de la part du ministère sur les 20 prochaines années".

Un des sujets attire toute notre attention et concerne directement les PLP. Il s'agit de la gestion de la fin de carrière. Et nous profitons, encore une fois, de cette occasion pour rappeler que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles et méritent une attention particulière et des solutions pour soulager la souffrance de nombreux collègues en fin de carrière.

Six syndicats de fonctionnaires demandent à la Ministre de la FP de rouvrir "sans délai" une négociation sur la rémunération

"Les organisations syndicales soussignées vous demandent sans attendre de mettre maintenant à l'ordre du jour les mesures significatives de rattrapages indispensables. C'est pourquoi, nous vous demandons de rouvrir sans délai une véritable négociation pour débattre des dispositions à mettre en œuvre pour répondre aux légitimes attentes des agents", écrivent à la ministre de la Fonction publique, mercredi 13 avril 2016, les six organisations syndicales de fonctionnaires : CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et FA-FP.

Elles précisent que le niveau de la revalorisation du point d'indice annoncée le 17 mars "trop faible" et "le calendrier trop tardif". Elles rappellent également leur opposition aux dispositifs de rémunération au mérite.

Une plate-forme commune signée par le Premier ministre et le président de l'ARF

Le Premier ministre et le président de l'ARF, Philippe Richert, ont signé le 30 mars 2016 une plate-forme commune prévoyant une série d'engagements liant l'État et les régions pour « soutenir l'emploi, la formation professionnelle et le développement économique ». Ce partenariat poursuit trois objectifs : adapter le parcours des chômeurs aux enjeux territoriaux ; développer les formations professionnelles initiales dont l'apprentissage ; asseoir les régions comme chefs de file du développement économique.

Même si l'objectif de 500 000 apprentis à l'horizon 2017 est définitivement hors de portée, État et régions ont réitéré leur engagement à développer l'apprentissage. Ainsi de nouveaux axes ont été fixés pour soutenir cette voie : Ouvrir 85 titres professionnels d'ici à juin 2016 ; Élargir l'entrée en apprentissage au-delà de 25 ans et favoriser le développement des étudiants apprentis professeurs ; Ouvrir par la loi, dans deux régions, une expérimentation destinée à favoriser la liberté d'affectation des fonds libres du quota de la taxe.

Face aux attaques de l'apprentissage, les élèves et professeurs du lycée hôtelier Jean-Drouant sont inquiets : ça se passe à Paris mais nous sommes concernés.

Les 500 élèves et 80 professeurs n'ont jamais été aussi inquiets quant à l'avenir de leur lycée, héritier de l'école hôtelière créée en 1936 et qui bénéficie d'une renommée internationale. Au point qu'ils ont manifesté le lundi 28 mars 2016, en tenue de cuisinier et de serveurs, à deux pas du conseil régional d'Ile-de-France. A préciser que le lycée est locataire d'un bâtiment qu'il partage avec un centre de formation des apprentis (CFA).

Le projet qui inquiète élèves et professeurs du lycée Jean-Drouant est baptisé CFA Médéric 2018. Porté par le syndicat hôtelier Synhorcat, propriétaire des murs et qui occupe en partie les lieux, celui-ci prévoit de rénover et d'étendre le bâtiment et d'accueillir deux fois plus d'apprentis (1 200 au lieu de 650 actuellement). Le début des travaux est prévu en 2018 pour une ouverture à la rentrée 2019.

Depuis des années, la cohabitation est pour le moins tendue entre le lycée et le CFA (qui compte 650 apprentis) : conflit sur l'occupation des cuisines, sur le partage des locaux, sur le paiement des factures. Le président du puissant syndicat hôtelier Synhorcat (Syndicat des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs) et du CFA explique vouloir « casser les schémas traditionnels » et inclure dans sa future école « un **parcours mixte** qui englobe des sections apprentissages et des sections lycéennes ».

Le conseil régional tente de rassurer. « Il n'y a aucun projet de déménagement du lycée Drouant qui incarne l'excellence » selon une de ses porte-parole, qui tacle au passage l'ancienne majorité régionale. « On a hérité sur ce dossier d'un contentieux judiciaire complexe qui remonte à 2014 et qui n'a pas été traité ».

L'IUMM et le développement de l'apprentissage industriel

IUMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) a organisé le 18 mars 2016 à Bruges une table-ronde sur le thème : « Le développement de l'apprentissage industriel ». Cette rencontre entre dans le cadre de la semaine de l'industrie (14 au 20 mars 2016) organisée par l'IUMM.

Lors cette table ronde, Monsieur le recteur a confirmé la politique du gouvernement qui consiste à développer l'apprentissage dans les EPLE : « l'enseignement professionnel poursuit aujourd'hui sa politique de valorisation de cette voie d'enseignement porteuse d'emploi en encourageant notamment le développement de parcours intégrant l'alternance et la formation sous statut scolaire. »

Cette mobilisation trouve ses ressources dans un consensus national entre les Régions, l'Etat et quelques partenaires sociaux comme l'IUMM (MEDEF). Les objectifs sont affichés : 500 000 apprentis à l'horizon 2017 et augmentation du nombre d'apprentis de 20 000 dans les EPLE.

Ainsi, l'académie de Bordeaux est très active à travers ses 9 CFA, la création d'un centre académique de pilotage des CFA au 1er janvier 2017 et davantage d'apprentis dans les LP.

Le SNUEP-FSU ne cesse d'exprimer son opposition au développement des formations à public mixé au détriment des formations sous statut scolaire. Et demande une évaluation pédagogique et financière sur l'apprentissage.

Les examens professionnels connaissent un recul de taux de réussite

En 2015, le taux de réussite au CAP s'élève à 83,8 %, celui du bac professionnel à 80,5 %. Dans l'ensemble, les examens professionnels connaissent un taux de réussite de 81,6 %, en recul de 0,7 point par rapport à la session 2014, pointe la Depp dans une note d'information sur l'enseignement professionnel publiée en mars 2016. La Depp relève par ailleurs que "dans la quasi-totalité des spécialités [de l'enseignement professionnel], les filles réussissent mieux que les garçons". En bac pro, l'écart de taux de réussite est de 5,7 points, contre 1,7 pour le CAP. Concernant ce dernier, "les garçons représentent 83 % des diplômés dans le domaine de la production, mais seulement 20 % dans les spécialités des services".

La ministre de l'EN en visite dans un lycée polyvalent qui va expérimenter la 2^{de} professionnelle de détermination à la rentrée 2016

Le lycée du Garros d'Auch, qui accueille près d'un millier de lycéens, a obtenu l'autorisation d'expérimenter une seconde professionnelle de détermination commune à 6 bacs professionnels des métiers du bâtiment. Il s'agit d'une « seconde professionnelle indifférenciée pour une orientation progressive et choisie tout au long de l'année de seconde », rapporte Thierry Farout, proviseur adjoint de l'établissement. « Quand on a vu la circulaire du 31 mars 2016 (qui prévoit la possibilité d'une réorientation jusqu'aux vacances de la Toussaint pour les lycéens professionnels), on s'est dit qu'on était dans la bonne voie pour que les lycéens réussissent la charnière entre le collège et le lycée », poursuit-il à l'adresse de Najat Vallaud-Belkacem, en visite dans le Gers, le 15 avril 2016.

La ministre a affirmé qu' "il faut que les élèves soient sûrs de ce qu'ils veulent faire pour être vraiment bien dans leurs études et les réussir". Et d'ajouter que le lycée professionnel est "un bon levier pour préparer l'avenir [...] Ce n'est pas une filière de second choix".

Il semble que les élèves auront deux trimestres pour s'orienter de manière "progressive, choisie et réfléchie", puis ils seront répartis pour le 3^{ème} trimestre, sur les 6 bacs professionnels "métiers du bâtiment". Au milieu du 3^{ème} trimestre, se situe une 2^{ème} période de formation en milieu professionnel (quatre semaines) qui devra confirmer le choix d'orientation du lycéen.

Cette expérimentation du lycée du Garros va au-delà" des vacances de la Toussaint, date limite de réorientation prévue par la circulaire de rentrée concernant la voie professionnelle (voir le [Bulletin académique n°147](#)), puisque les élèves du lycée du Garros d'Auch pourront modifier leur choix jusqu'à la fin des deux premiers trimestres.

Depuis la « rénovation de la voie professionnelle », le mot « expérimentation » nous fait peur car ça se termine souvent par une généralisation. Ce dispositif camoufle un réel problème qu'est l'affectation vers la voie professionnelle. Pour nous, il ne s'agit pas de gérer un flux d'élèves mais au contraire de sensibiliser, aider et accompagner les jeunes pour construire leurs projets. Et ce travail doit se faire tôt et en amont de la seconde professionnelle. Sinon que restera-t-il pour les élèves : une année de moins avec la rénovation, 22 semaines de stage et maintenant une année consacrée à l'orientation !!

Dernière info : la [Circulaire de rentrée](#) est sortie mais concernant la VP elle reprend les mêmes thèmes que la circulaire « Réussir l'entrée au lycée professionnel ».